

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2006 A CAUSSADE

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BONSANG Gilles, BORD Jean-Claude, CABADA Gérard, CABANES José, CAMBON Jean-Marc, CAMION Pierre, CASSAN Maurice (représentant de Claude BONNEFOI), COUSSERAND Roger, DELMAS Francis, FRAUCIEL Christian (représentant de André DALAT), JOUANY Claude, LACOUR Bernard, LEVAVASSEUR Nicole, MASSAT André, MASSIP Raymond, PETIOT Christian, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel, TEULIERES Vincent

Etaient excusés :

MM. BONNEFOI Claude, COLLIN Yvon, DALAT André, PAUTRIC Jacques, TEYSSIERES Christian

I- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat de Pays Midi-Quercy

*** 4^{ème} programmation du Contrat de Pays (proposition d'une liste de projets)**

Monsieur DARBOIS présente le tableau des projets présentés à la 4^{ème} programmation du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Le Comité Territorial est prévu le 08 novembre 2006 afin d'examiner les possibilités de financement avec les co-financeurs.

Le Comité Départemental des Politiques Territoriales devrait avoir lieu le 16 novembre 2006 puis le Comité Régional des Politiques Territoriales, qui valide définitivement la programmation, aura lieu le 12 décembre 2006 (il aura été précédé d'une validation en commissions permanentes du Conseil Général et Régional).

*** Questionnaire du Conseil Régional "Bilan et perspectives des politiques territoriales en Midi-Pyrénées" (envoyé avec l'invitation)**

Monsieur CAMBON Jean évoque ce document qui a été l'occasion pour le Syndicat Mixte de prendre du recul sur les programmations et les actions thématiques réalisées dans le cadre des politiques territoriales.

Il est notamment proposé des orientations pour la suite de ces politiques territoriales, afin d'améliorer leur efficacité et leur adéquation avec les problématiques rencontrées par les Pays.

Il est suggéré de développer le principe de conventionnement sur des thématiques avec les co-financeurs (dont bien sur le Conseil Régional qui est à l'initiative du questionnaire) afin de gérer une enveloppe financière localement en cohérence avec les chartes thématiques pré-établies (dans le même esprit que le programme Leader+).

Madame BRIAN n'est pas contre cette idée pour certaines thématiques où le Conseil Régional est compétent tout en gardant la lisibilité des financements.

Monsieur CAMBON Jean précise que ces propositions paraissent cohérentes avec l'évolution des Pays, qui ont démontré en quelques années leur capacité à définir et gérer des programmes d'actions adaptés à leur territoire.

*** Délibération modificative "Demande de subventions pour l'assistance technique du Pays Midi-Quercy 2006"**

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Modification du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2006 au Contrat de Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°12 du 20 mars 2006 présentant le plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2006 au Contrat de Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que des modifications ont été apportées à ce plan de financement et qu'il convient donc de prendre en compte celui qui suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique du SM	199 435 €	Conseil Régional (59 830 €+ 5 000€)	64 830 €
		FNADT (12,3% sur 203 435 €)	25 000 €
Fonctionnement du CDD	10 000 €	Conseil Général (10%)	20 944 €
		Autofinancement (47,11%)	98 661 €
Total Dépenses	209 435 €	Total Recettes	209 435 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'appui technique (2006) au Contrat de Pays Midi-Quercy (3ème programmation)
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

2- Programmation Leader+ Midi-Quercy

- ✱ Comité de programmation du 26/10/06 : délibération sur les nouveaux projets validés

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Programme Leader + Midi-Quercy, 10^{ème} Comité de Programmation

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2 du 10 février 2003, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention avec le CNASEA pour mettre en œuvre le programme Leader+ et installer un comité de programmation. Ce dernier s'est réuni pour la dixième fois pour examiner des projets à présenter au programme Leader+ Midi-Quercy. Il convient à présent d'approuver les projets présentés au dixième comité de programmation, ayant reçu un avis favorable, afin de pouvoir engager les fonds Leader+ auprès des maîtres d'ouvrages proposés.

Douze projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation pour le Volet 1 (appui aux stratégies de développement rural):

N°67 Inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy 2007 Maître d'ouvrage : Maison du patrimoine et de l'environnement

Coût total : 118 845 € TTC

Union européenne : 46 960 € (39.51%)

Conseil Général via Leader+ : 32 300 € (27.17%)

Décision du Comité : Avis favorable

- N°68 **Développement des activités et animation du centre de ressources pour l'environnement, le patrimoine et le développement durable du Pays Midi-Quercy 2007 (CPIE MQ)**
Maître d'ouvrage : Maison du patrimoine et de l'environnement
Coût total : 99 351 € TTC
Union européenne : 36 328 € (36.56%)
Conseil Général via Leader+ : 26 424 € (26.59%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°69 **Habitat groupé de qualité environnementale et paysagère : hameaux et quartiers durables de Midi-Quercy 2007**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Coût total : 34 420 € TTC
Union européenne : 17 210 € (50%)
Conseil Général via Leader+ : 5 163 € (15%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°70 **Aménagement de la salle d'apparat du château de Bruniquel en salle de concerts et de rencontre (étude préalable) 2006/2007**
Maître d'ouvrage : Commune de Communes TVA
Coût total : 14 000 € TTC
Union européenne : 7 000 € (50%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°71 **Faisabilité et préfiguration de La Cuisine, centre de création d'art et design appliqués à l'alimentation (2006-2007)**
Maître d'ouvrage : Commune de Nègrepelisse
Coût total : 122 400 € TTC
Union européenne : 30 600 € (25%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°72 **Création d'un réseau de lecture publique intercommunal (QRGA) : Informatisation**
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes QRGA
Coût total : 67 166 € HT
Union européenne : 8 636 € (12.85%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°73 **Développement de la filière équestre en PMQ : Championnat de France de saut d'obstacle 2006**
Maître d'ouvrage : Domaine de Pousiniès
Coût total : 25 439 € TTC
Union européenne : 8 402 € (33.03%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°74a **Mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays Midi-Quercy – Communication et promotion 2006**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Coût total : 31 011.46 € TTC
Union européenne : 9 303.44 € (30%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°74b **Mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays Midi-Quercy – équipements informatiques pour l'information-promotion 2007**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Coût total : 51 365 € HT
Union européenne : 15 410 € (30%)
Décision du Comité : Avis favorable

N°75 Festival « Les hivernales du documentaire en Midi-Quercy » - édition 2006/2007

Maître d'ouvrage : Association « Le Fond et la Forme »

Coût total : 49 228 € TTC

Union européenne : 14 768 € (30%)

Conseil Général via Leader+ : 10 000 € (20.31%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°76 Assistance technique gestion du programme Leader + Pays Midi-Quercy année 2007

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Coût total : 38 900 € TTC

Union européenne : 19 450 € (50%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°77 Evaluation finale du programme Leader + Midi-Quercy 2007

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Coût total : 10 000 € TTC

Union européenne : 5 000 € (50%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

Un projet a reçu un avis favorable du Comité de Programmation pour le Volet 2 (soutien à des coopérations inter-territoriales et transnationales):

- ♦ « **Valorisation et sensibilisation de la culture occitane par la création et la diffusion d'un spectacle vivant et d'un document audiovisuel** » **Création du spectacle vivant (phase 1)**

Maître d'ouvrage : GAL Midi-Quercy (chef de file)

Coût total : 16 000 € TTC

Union européenne : 8 000 € (50%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

De plus, il a été également examiné la modification du plan de financement de projets déjà approuvés lors des précédents Comité de Programmation.

Huit projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation.

N°30 Réalisation d'un film documentaire pédagogique sur le pays Midi-Quercy

Maître d'ouvrage : Mep Télé Vidéo

Coût total : 39 749.68 € TTC

Union européenne : 19 874.84 € (50%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°38 Développement du festival Offenbach 2005 aux Châteaux de Bruniquel

Maître d'ouvrage : Compagnie de la Tour Brunehaut

Coût total : 22 118.36 € TTC

Union européenne : 8 847.34 € (40%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°45 Développement du festival « Fin Amor » 2005

Maître d'ouvrage : Association Cybersonic 82

Coût total : 19 474.81 € HT

Union européenne : 7 081.75€ (36.36%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°01 Elaboration d'une charte paysagère pour le Pays Midi-Quercy

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Coût total : 131 559 € TTC

Union européenne : 55 704 € (42.34%)

Décision du Comité : **Avis favorable**

N°21 Faisabilité d'un projet de centre européen des arts du feu au Château de Nègrepelisse

Maître d'ouvrage : Commune de Nègrepelisse

Coût total : 54 000 € TTC

Union européenne : 26 722.29 € (49.49%)

Décision du Comité : Avis favorable

N°42 Animation du programme Leader+ 2005

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Coût total : 27 487.45 € TTC

Union européenne : 13 743.73 € (50%)

Décision du Comité : Avis favorable

N°44 Expérimentation d'une résidence d'artistes à Caylus « le nid, l'abri, la colonne »

Maître d'ouvrage : Association Art Culture Education

Coût total : 6 426.08 € TTC

Union européenne : 2 710.08 € (42.17%)

Décision du Comité : Avis favorable

N°46 Festival « les hivernales du documentaire en Midi-Quercy » 2005-2006

Maître d'ouvrage : Association le fond et la forme

Coût total : 41 000 € TTC

Union européenne : 16 400 € (40%)

Décision du Comité : Avis favorable

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les treize projets proposés par le dixième comité de programmation Leader+ Midi-Quercy
- **APPROUVE** la modification des plans de financements des huit projets énumérés ci-dessus
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions d'attribution de subvention Leader+ concernant les projets cités précédemment

✘ *Délibération concernant le projet de coopération interterritoriale "Jeunes et territoires au fil de l'eau"*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Projet de coopération interterritoriale "Jeunes et territoires au fil de l'eau" dans le cadre du programme européen Leader+

Monsieur le Président rappelle que le dossier de coopération anciennement nommé « Eau, ressource de Vie » a été présenté dans ses grandes lignes en Comité de Pilotage Leader+ Midi-Quercy le 05 juillet 2006. Il a fait l'objet d'une validation de principe et les membres du Comité de Pilotage ont autorisé le Président du Syndicat Mixte à signer une lettre d'engagement du GAL pour ce projet, qui est indispensable pour le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Direction Régionale du CNASEA.

Ce projet a été déposé à la Direction Régionale du CNASEA le 21 septembre 2006 par le GAL Albigeois (chef de file du projet), en vue de son examen en Comité National de Sélection qui se tiendra mi-octobre.

Ce projet de coopération, accompagné de la fiche-action Leader+ Midi-Quercy correspondante et du plan de financement prévisionnel, a été présenté en Comité de Programmation Leader+ Midi Quercy du 26 octobre 2006.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** dans son principe le contenu de ce projet
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'accord de partenariat entre les GAL participant au projet, l'avenant à la convention entre le GAL Midi-Quercy et le CNASEA et tout autre document concernant la mise en œuvre de ce projet de coopération.

✕ Délibération sur l'évaluation finale du programme Leader+ Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Evaluation finale du programme européen Leader+ Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation du programme Leader+ Midi-Quercy, et que le programme LEADER impose aux territoires qui en bénéficient de produire une évaluation finale. Six territoires de Midi-Pyrénées ont souhaité engager une démarche collective et prospective dans le cadre de cette évaluation : Midi-Quercy, Armagnac, Porte de Gascogne, Causses du Quercy, Vallées des Gaves, Albigeois et Bastides.

Un travail collectif en vue de l'élaboration du cahier des charges a été engagé depuis mai 2006 par ces GAL, avec l'appui de la CACG (animateur régional Leader+). Le contenu de ce cahier des charges a été validé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

L'évaluation finale sera réalisée par le biais d'une prestation externe, dont le maître d'œuvre reste à ce jour à déterminer.

Monsieur le Président propose qu'une enveloppe financière de 10 000 € soit attribuée pour cette prestation. Cette opération fera l'objet d'un financement à 50 % dans le cadre du programme Leader+ Midi-Quercy.

Le cahier des charges de l'évaluation finale et le montant qu'il est proposé d'allouer au prestataire pour réaliser cette évaluation ont été présentés en Comité de programmation Leader+ Midi-Quercy le 26 octobre 2006.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT TOTAL	Leader +	C. Régional	C. Général	Autofinanc.
10 000 € TTC	5 000€ (50 %)	0	2 000 € (20%)*	3 000 € (30 %)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le montant alloué pour cette prestation et le plan de financement prévisionnel
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer toute convention ou contrat avec le prestataire retenu, ainsi que tout document concernant cette action.

✕ Délibération sur la demande de subventions pour la gestion du programme Leader+ Midi-Quercy 2007

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Demande de subvention pour l'assistance technique-gestion (2007) du programme Leader+ Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la gestion du programme Leader+ Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (fiche action Leader+ Midi-Quercy n°7) et du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader+.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2007 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Assistance technique-gestion du programme Leader+ Midi-Quercy	38 900 €TTC	U.E. (Leader+) *	19 450 €(50%)
		Conseil Général *	7 780 €(20%)
		Autofinancement	11 670 €(30%)
Total Dépenses	38 900 €	Total Recettes	38 900 €

* : validé en comité de programmation Leader+ Midi-Quercy du 26/10/06

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Assistance technique-gestion (2007) du programme Leader+ Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

✖ Délibération sur le projet Habitat groupé de qualité environnementale et paysagère du programme Leader+ Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Projet Habitat groupé de qualité environnementale et paysagère – Leader +

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy accompagne des projets de lotissements dans le cadre de ses politiques paysagère et habitat. Un certain nombre d'expériences de lotissements intégrant des préoccupations paysagères et environnementales (économie de foncier, d'énergie et d'eau) ont été réalisées ou sont en cours (lotissement HLM de Monteils, éco-hameau de Verfeil, lotissement communal de Laguépie,...).

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite valoriser ces expériences en diffusant les informations transférables et en réalisant des outils de communication ciblés en direction des élus et des futurs habitants de ces lotissements. Cette action concernera également les procédés d'éco-construction par l'inventaire des références locales et des professionnels du secteur.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

COUT TOTAL	Leader+	Département	Région	Autofinancement
34 420 €TTC	17 210 € (50 %)	5 163 € (15 %)*	5 163 € (15 %)*	6 884 € (20 %)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy soit maître d'ouvrage de cette action
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement prévisionnel présenté

3- Appels à projets territoriaux

✖ Réponses du Pays Midi-Quercy au 2^{ème} appel à projet PER (Pôle d'Excellence Rural)

Monsieur CAMBON Jean rappelle les trois projets de Pôle d'Excellence Rurale déposés en Midi-Quercy dont un (chapeau) a été labellisé.

Les trois projets de PER sont :

- Valorisation culturelle, économique et touristique du Quercy Caussadais autour du chapeau, de la paille et des savoir-faire associés : le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Madame FABRE (Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais) précise que le financement Etat via le Pôle d'Excellence Rurale est en cours de définition. La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet va être délégué prochainement.

Un comité de pilotage va être réuni en décembre auquel le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sera convié.

- La Cuisine, centre de création "Art et Design appliqués à l'alimentation" : le maître d'ouvrage est la commune de Nègrepelisse
- "Destination Tourisme Viaz Aveyron, Rivières Sauvages" : les maîtres d'ouvrages sont les communes, Communautés de Communes et associations de ce secteur géographique

Monsieur ALAUX regrette, à posteriori, que l'on ait pas mis dans ce projet la voie verte Montauban-Laguépie que le Conseil Général envisage de réaliser.

A ce propos, Monsieur RAYNAL (Conseiller Général de Saint Antonin Noble Val) confirme que ce projet sera inscrit en étude dans le Budget Prévisionnel 2007 du Conseil Général de Tarn et Garonne.

Madame BRIAN rappelle que le Conseil Régional a installé en 2006 une politique des Grands Projets de Pays (déjà évoqué lors de précédents comités syndicaux) pour laquelle le Pays Midi-Quercy n'a pas encore, à sa connaissance, déposé de candidature. Elle précise qu'un P.E.R. peut être candidat à un G.P.P..

Personnellement, elle estime que le projet "La Cuisine" est le plus à même de répondre aux critères de l'appel à candidature G.P.P..

Une lettre d'intention suffit pour avoir un positionnement du Conseil Régional par rapport au projet. Seul le Pays est habilité à faire cette demande.

✕ Réponse du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet du Conseil Régional "Economie solidaire aux PNR et Pays" sur la thématique : circuits courts bio du producteur au consommateur

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette candidature du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet "Economie solidaire aux PNR et Pays".

II- Avancement de certaines thématiques coordonnées par le SMPMQ

1- Habitat – Cadre de vie – Foncier

Monsieur PAISANT Jean-Paul présente l'avancement du programme Habitat – Cadre de vie – Foncier qui se formalise par deux actions qui commenceront dès 2007 (voir en annexes les exemples de projets recensés pour illustrer les programmes d'actions proposés):

- Projet habitat groupé de qualité environnementale et paysagère (voir délibération page 7 – demande de subvention Leader+ et le document annexé sur le lotissement paysager de Laguépie)
- Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) "Logements du Pays Midi-Quercy" qui a fait l'objet d'une délibération qui a été approuvée à l'unanimité :

Objet : Programme d'Intérêt Général – Habitat Cadre de Vie Foncier

Monsieur le Président rappelle que le Pays a défini une stratégie « habitat-cadre de vie-foncier » dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT en 2004-2005. Un chargé de mission a été recruté en décembre 2005 pour faciliter la mise en œuvre du programme d'actions défini.

Il apparaît à présent opportun de contractualiser avec les partenaires financiers sur la base de nos objectifs quantitatifs et qualitatifs spécifiques à notre territoire Midi-Quercy.

Un contrat d'objectifs pluriannuel avec le Conseil Général, délégataire des aides à la pierre, est envisagé dans lequel se déclinerait dans un premier temps un P.I.G (Programme d'Intérêt Général) - Logements du Pays Midi-Quercy -sur 3 ans.

Il viserait à financer des logements à loyers conventionnés par la reconquête des vacants des centre-bourgs et hameaux historiques en direction prioritaire des jeunes ménages et des jeunes en situation d'apprentissage, dans une démarche de développement durable. Le programme prévoit la réhabilitation de 25 logements par an pendant 3 ans sur une partie du territoire du Pays. La coordination du suivi-animation serait assurée par le Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** le principe d'un contrat d'objectifs avec le Conseil Général permettant de formaliser une politique habitat-logement du PMQ pour les 3 à 5 ans à venir
- **VALIDE** le projet de Programme d'Intérêt Général (PIG) présenté en séance
- **ACCEPTE** que le Syndicat Mixte soit Maître d'ouvrage délégué pour la mise en oeuvre de ce programme par signature de conventions bilatérales avec les communautés de communes concernées et dans les conditions qui seront établies dans le protocole du PIG
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Général, Conseil régional, Europe).
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action

Monsieur CAMBON Jean rappelle que le Conseil Général de Tarn et Garonne a pris la délégation des aides à la pierre et a délibéré pour que des contrats d'objectifs territoriaux soient engagés avec des Communautés de Communes ou des regroupements de Communautés de Communes. De fait, le délégataire pourrait abonder les aides aux logements conventionnés, du même montant que celui que proposeront les Communautés de Communes. D'où l'intérêt de faire délibérer les Communautés de Communes du Pays sur un taux de 10% (ce que fait déjà le Quercy Caussadais) afin d'avoir une cohérence des aides sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy.

Monsieur CAMBON précise que le P.I.G. est plus souple qu'une OPAH et pourrait donc commencer dès début 2007.

Monsieur MASSAT s'interroge sur l'animation et l'accompagnement technique proposés pour le P.I.G., par rapport à ce qui se fait en OPAH où un architecte aide au montage de dossier.

Monsieur CAMBON répond que le P.I.G. permettra d'informer, en amont, à partir d'un travail de recensement des bâtis vacants et surtout permettra de proposer un taux d'aide supérieur (jusqu'à 50% d'une dépense plafonnée).

Toutefois, un opérateur externe sera choisi pour le montage technique de certains dossiers plus pointus afin de ne pas trop alourdir le travail d'animation qui sera mené par Monsieur PAISANT.

Suite aux délibérations prises engageant le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans la coordination – animation d'actions sur l'habitat, Monsieur CAMBON Jean propose de prolonger d'un an le contrat de travail de Monsieur PAISANT qui se termine fin novembre 2006.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur BONSANG demande pourquoi limiter ce contrat à un an alors que l'on engage un P.I.G. pour trois ans. Il souhaite que l'on propose un contrat de trois ans à Monsieur PAISANT.

Monsieur CAMBON Jean est d'accord sur le fonds de cette proposition. Toutefois, il rappelle les réticences initiales du Comité Syndical lors de la création de ce poste il y a un an et a donc préféré ne proposer qu'un contrat d'un an tant que les financements ne sont pas acquis.

Néanmoins, il propose que dès que l'on aura un accord des partenaires (Etat, Conseil Général, Conseil Régional) sur le programme tri annuel, on passera le contrat de Monsieur PAISANT à trois ans.

2- PLIE (Plan Local Insertion Emploi)

✕ Délibération sur les volets formation et aide à la mobilité du PLIE

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Objet : Aides à la mobilité et à la formation dans le cadre du PLIE Midi- Quercy

Dans le cadre du protocole d'accord 2006 du PLIE (Plan Local Insertion Emploi) Midi-Quercy, certains axes stratégiques portent sur la levée de freins à l'accès à l'emploi et à la qualification ou à l'accès à la formation des bénéficiaires du PLIE.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2006, le Comité Opérationnel du PLIE a défini les règles d'attribution des aides financières aux bénéficiaires du PLIE pour l'année 2006.

Des conventions de financement pourront être signées soit avec les bénéficiaires du PLIE, soit avec une structure telle que auto-école, crèche, centre de loisirs, organisme de formation et ne pourront excéder un montant de 4 000 €HT. Elles porteront notamment sur :

- des aides à la mobilité (participation au financement de permis de conduire, remboursement de frais kilométriques, etc ...)
- des aides à la garde d'enfant
- des aides au financement de frais de formation.

Les demandes d'aide financière ainsi que leur instruction se feront dans le cadre du comité d'agrément et de suivi des parcours du PLIE présidé par un élu du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Les modalités d'attribution et de paiement se feront conformément à la réglementation des financements du Fonds Social Européen.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe d'aider les bénéficiaires du PLIE pour lever les freins à l'accès à l'emploi et à la qualification ou à l'accès à la formation
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires du PLIE ou avec les structures extérieures (crèche, auto-école, ...)

Objet : Convention avec le Conseil Général de Tarn et Garonne sur l'aide à la mobilité

Dans le cadre du Plan Local pour l'Emploi du Pays Midi-Quercy, une attention particulière est portée sur la levée des freins d'accès à l'emploi et notamment par des aides à la mobilité et à la garde d'enfants.

Sur cet axe stratégique du PLIE, le Conseil Général de Tarn et Garonne a octroyé une dotation de 10 000 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour des aides financières aux bénéficiaires du RMI intégrés dans le PLIE.

Pour cela la signature d'une convention cadre n°2006-159 "Insertion des allocataires du RMI" désignant le Syndicat Mixte comme maître d'œuvre de l'action prévue dans le cadre

du Programme Départemental d'Insertion -aide à la mobilité des adhérents du PLIE du Pays Midi-Quercy - est envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention et tout autre document à intervenir concernant cette action

✱ Délibération de principe sur la suite du PLIE Midi-Quercy pour 2007-2013

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Poursuite du PLIE 2007-2013

Le Plan Local pour L'insertion et l'Emploi porté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy décline son action sur l'année 2006.

Le protocole d'accord, qui formalise à la fois l'engagement partenarial et les actions à mettre en œuvre, a été signé pour une validité d'une année en raison de l'inscription de l'action sur la programmation du Fonds Social Européen (2000-2006).

Les PLIE sont aujourd'hui inscrit dans la nouvelle programmation des Fonds Européens 2007-2013.

A la lumière des résultats probants enregistrés sur le PLIE du PMQ, Monsieur le Président, propose d'affirmer la volonté du Pays Midi-Quercy d'engager les démarches pour poursuivre l'action du PLIE sur le territoire. Afin de pouvoir assurer une continuité du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le Pays Midi-Quercy, une concertation avec les partenaires financiers doit être engagée et une réflexion sur un nouveau protocole d'accord doit être menée, tout en prenant en compte les futures directives des fonds communautaires.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe d'engager les démarches pour assurer une continuité du PLIE du Pays MQ en 2007-
- **AUTORISE** son Président à solliciter les partenaires financiers associés au PLIE pour la période 2007-2013
- **AUTORISE** le comité de pilotage du PLIE à travailler et à valider un nouveau protocole d'accord pluriannuel
- **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette action

3- Charte Paysagère

✱ Convention de conseil et d'assistance pour la prise en compte de la charte paysagère entre l'Etat (DDE de Tarn et Garonne) et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Monsieur CAMBON Jean et Monsieur LACOUR précisent que cette convention formalise un partenariat déjà existant mis en place notamment avec la subdivision de Caussade.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Convention de conseil et d'assistance pour la prise en compte de la charte paysagère entre l'Etat (DDE) et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dispose d'une charte paysagère depuis juin 2004, dont la vocation est d'être connue, appropriée et mise en œuvre par un ensemble d'acteurs : élus et techniciens des collectivités locales, partenaires techniques (dont services de l'Etat et organismes-conseils), bureaux d'études

intervenant sur le territoire, habitants.

Les services de l'État, dont la DDE, sont impliqués dans les démarches territoriales de développement et d'aménagement à plusieurs titres « régalien », garant de l'application des lois, « partenaire » en qualité de co-contractant du Contrat de Pays, « stratège » pour la déclinaison au niveau local des préoccupations de niveau national, « ressource » pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de favoriser l'application de la charte paysagère, il convient d'établir une convention de conseil et d'assistance pour la prise en compte de la charte paysagère entre l'Etat (DDE) et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe de la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et la DDE
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer tout document concernant cette action

4- Culture

- ✱ Choix du prestataire pour le projet de coopération interterritoriale Leader+ "Valorisation et sensibilisation à la culture occitane" ☞ "Création et diffusion d'un spectacle vivant"

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Sélection de la compagnie ou agence artistique chargée de la création et de la diffusion du spectacle vivant, prévu dans le cadre de la coopération interterritoriale Leader+ "Valorisation et sensibilisation à la culture occitane par la création d'un spectacle vivant et d'un document audiovisuel"

Monsieur le Président rappelle que ce projet de coopération a reçu l'avis favorable du Comité de programmation Leader+. Le Comité Syndical du Pays M-Q a validé le plan de financement par la délibération N°7, en date du 23 janvier 2006.

La création du spectacle vivant a fait l'objet d'un appel d'offre (procédure adaptée) public, lancé par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, chef de file (coordinateur) de l'opération. L'échéance pour la remise des propositions a expiré le 2 octobre dernier et il s'agit aujourd'hui de sélectionner la candidature qui répond le mieux au cahier des charges. Pour cela un comité technique réunissant les territoires commanditaires et leurs partenaires techniques et financiers a permis de pré sélectionner les candidats qui devront présenter leur proposition devant les élus, réunis en Comité de pilotage, à la fin du mois de novembre. Il appartiendra au comité de pilotage et notamment aux élus le composant de sélectionner la meilleure candidature.

Le comité Syndical après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** son Président à signer le contrat d'engagement avec la compagnie ou l'agence artistique qui sera sélectionnée à l'issue du comité de pilotage

5- Tourisme

- ✱ Définition d'un plan marketing touristique pour le Pays Midi-Quercy

Monsieur CAMBON Jean propose de prolonger de deux mois la mission d'une stagiaire qui a réalisé un travail intéressant qui mérite d'être approfondi.

Le Comité Syndical approuve cette proposition.

De plus, les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Objet : Modification plan de financement pour la mise en œuvre de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy : programme d'actions 2006

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°2 du 18 mai 2006 fixant dans le cadre d'une convention, la stratégie touristique du Pays et les modalités de mise en œuvre.

Monsieur le Président précise que dans cette délibération un plan de financement prévisionnel pour 2006 avait été proposé. Celui-ci n'étant plus d'actualité, il convient de le modifier comme il suit :

Dépenses		Recettes	
Investissement (HT)		Conseil Régional (30%)	17 073,44 €
5 bornes multimédia pour OT-SI et Bistrots de Pays	25 900,00 €	Conseil Général (20%)	11 382,30 €
Promotion et Communication (TTC)			
(Guide touristique 2006, salons, articles publicitaires, photographies)	30 011,48 €	Union Européenne (30%)	17 073,44 €
Formation (TTC)		Autofinancement	11 382,30 €
Séminaire et Eductour	1 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	56 911,48 €	TOTAL RECETTES	56 911,48 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

Objet : Recrutement d'une Assistante technique pour le Tourisme

Monsieur le Président rappelle qu'une étudiante stagiaire a été accueillie en juin et juillet 2006 au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour établir un travail d'observation de l'activité touristique du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise qu'afin de poursuivre le travail entamé par cette étudiante stagiaire, il conviendrait de la recruter sur un contrat de deux mois pour la mise en place d'un guide de conduite relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan marketing, tout en s'appuyant sur les premiers résultats de l'enquête clientèles et en prenant en compte la répartition des missions et des compétences en matières de tourisme.

Monsieur le Président dit que la mise en place d'un guide de conduite pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan marketing du Pays Midi-Quercy étant de courte durée, il conviendrait d'avoir recours à un contrat de deux mois (novembre et décembre 2006) sur la base de l'indice brut 274 et de l'indice majoré 280 conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de créer un emploi d'Assistante technique pour le tourisme pour une durée de deux mois (novembre et décembre 2006)
- **DIT** que compte tenu de la durée limitée du travail à établir, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

III- Informations diverses

- ✱ Participation du Pays Midi-Quercy à un futur réseau régional des Pays qui se constitue

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Réseau Territoires de Midi-Pyrénées

Au cours de la période 2000-2006, les politiques contractuelles ont permis aux territoires de se structurer et d'affirmer leur propre stratégie de développement aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional et des Conseils Généraux.

Grâce à leur implication, ces territoires ont ainsi contribué au développement régional de Midi Pyrénées et démontré qu'ils constituaient désormais des partenaires capables de poursuivre leur engagement dans les futures politiques territoriales.

Face à l'évolution des politiques de développement rural et à la nécessité de s'organiser pour valoriser les expériences et les compétences, il est proposé de constituer un réseau des territoires de Midi Pyrénées qui rassemblerait les structures représentant les Pays, les Parcs Naturels Régionaux et les Groupes d'Action Locale.

Ce réseau aura les fonctions suivantes :

- ✱ Organiser une expression collective des territoires, notamment aux côtés des instances régionales
- ✱ Nouer des contacts avec des réseaux nationaux
- ✱ Mutualiser des sessions de formation
- ✱ Mutualiser les compétences techniques
- ✱ Favoriser les échanges entre territoires
- ✱ Constituer une veille, notamment sur les appels à projet européens (en lien avec la représentation de la région Midi Pyrénées à Bruxelles)
- ✱ Créer un observatoire et un centre de ressources à l'attention des territoires

Entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **DE SOUTENIR** et de s'engager dans la création d'un réseau des territoires de Midi Pyrénées
- **DE DONNER MANDAT** au Président pour prendre toute décision relative aux prochaines étapes de constitution de ce réseau
- **DE MOBILISER** son personnel technique pour participer à ce réseau